

UN/E AGENT/E DE LA BRIGADE VERTE (H/F)

Réf : CY/21/51/AGENTBV/AJ

Ville de 65 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est située à une trentaine de kilomètres de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

Au sein de la Direction de la Police Municipale, et placé sous l'autorité du chef de la cellule de commandement et de conduite opérationnelle, l'agent(e) de la brigade verte lutte contre les actes d'incivilités en matière de salubrité publique, en lien avec la propreté des voies et des espaces publics de la commune.

MISSIONS

Lutter contre les dépôts d'ordures :

- Constater et verbaliser les infractions au règlement de la gestion des ordures ménagères,
- Constater et verbaliser les infractions au code de la santé publique dans leurs champs de compétences,
- Constater et verbaliser les dépôts sauvages d'ordures.

Contrôle du règlement local de la publicité et d'enseignes :

- Constater et verbaliser les infractions au règlement local de la publicité et de l'enseigne.

Prévention sur la voie publique :

- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique (entrées et sorties des écoles) en cas d'absences des vacataires,
- Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte,
- Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents,
- Transmettre des informations par radio,
- Porter assistance aux personnes.

Renseignement des usagers :

- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées,
- Expliquer les règles relatives à leur champ de compétences,
- Informer les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques,
- Participer à des actions de sensibilisation des déchets et du respect de l'environnement.

Participer à la sécurisation des événements sportifs et culturels :

- Filtrer le périmètre d'accès aux véhicules,
- Verbaliser les véhicules ne respectant pas les arrêtés municipaux relatifs aux stationnements.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Horaires : 35h hebdomadaires (8h – 16h).

Horaires décalés une fois par semaine et par roulement : 13h – 20h les lundis ou mercredis.

Présence possible le week-end à titre exceptionnel (heures supplémentaires).

Contraintes spécifiques : travail debout et en extérieur, déplacements fréquents.

Port de tenue spécifique.

Permis B obligatoire.

PROFIL

Titulaire de la fonction publique sur un grade de la catégorie C (à défaut contractuel) vous êtes issu(e) d'une formation niveau CAP/BEP (ou titre de même niveau) et justifiez d'une expérience réussie sur un poste similaire.

Vous possédez des connaissances en matière de pouvoirs de police du Maire, du code de la route et des assurances.

Vous connaissez les techniques de médiation et de rédaction des écrits administratifs, savez travailler en équipe et faire preuve d'autorité. La connaissance des droits et obligations des fonctionnaires, la loyauté, la discrétion et la rigueur viendront compléter votre profil.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2022

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence CY/21/18/AGENTBV/AJ à l'attention de M. le Maire, soit :

> sur le site de la ville : <https://www.cergy.fr/votre-mairie/cergy-recrute/>

> par mail : emploi.recrutement@cergy.fr

> par courrier : Hôtel de Ville de Cergy – Direction des Ressources Humaines –
place Olympe de Gouges – BP 48000 Cergy – 95801 Cergy-Pontoise cedex.

www.cergy.fr



villedecergy